Langues étrangères : de nouveaux critères d'évaluation

Autor(en): **Brochard, Philippe**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **- (2003)**

Heft 546

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-886262

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Langues étrangères : De nouveaux critères d'évaluation

Philippe Brochard
Directeur de l'ESIFA

Les relations internationales font partie intégrante de la vie des entreprises. Leur développement est souvent lié à la capacité de voir au-delà des frontières. Analyser les marchés, connaître les besoins, définir des actions, tout cela est du domaine stratégique et fondamental. Mais bien souvent, ces belles perspectives achoppent sur un problème tout simple, l'usage des langues.

Philippe Brochard est directeur de l'Ecole Suisse Internationale de Français Appliqué depuis plus de dix ans. Diplômé en Sciences humaines, il dispose d'une longue expérience dans l'enseignement du français aux étrangers. Il a contribué à la création de l'association PROFIL (Professional Institutes of Languages) et à la Fédération des Centres de français langue étrangère (" fle.fr "). Il collabore également avec de nombreuses maisons d'édition, pour des ouvrages pédagogiques et d'autres, destinés à la vulgarisation historique pour les enfants.

Une ou plusieurs langues ?

Dans le domaine des affaires, l'anglais est devenu l'outil de communication passe-partout. Mais si chacun parvient à peu près à s'exprimer pour demander son chemin ou trouver à se loger, dépasser le simple niveau de la survie n'est pas à la portée de tout le monde. Il ne s'agit pourtant pas de connaître les subtilités de la langue " de Shakespeare " mais de savoir l'utiliser dans un cadre professionnel, où les nuances ne sont pas moins importantes. De plus, l'anglais comme outil universel de communication ne peut pas toujours se substituer aux autres langues. Pour de multiples raisons, la référence à une langue maternelle sera bien souvent la clé d'une bonne communication, même s'il subsiste des erreurs.

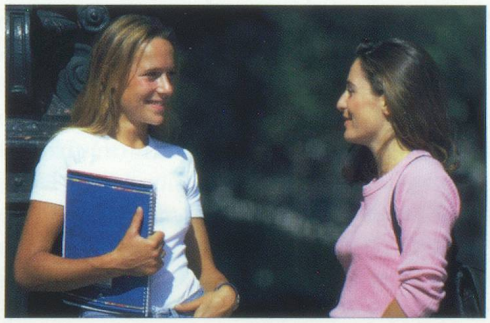

La multiplicité des langues subsiste, de même que la multiplicité des cultures et des individus. Le Conseil de l'Europe l'a bien reconnu en favorisant l'apprentissage de plusieurs langues et en créant un Cadre commun de référence des langues.

Quel niveau de langue ?

Tout le problème est là. L'employeur qui engage une nouvelle assistante ou un jeune cadre commercial exige de son futur collaborateur un bon niveau de langue. Mais qu'est-ce qu'un " bon niveau " ? Le candidat répondant à une annonce ou adressant son offre de candidature spontanée sait bien, lui aussi, que son potentiel linguistique est un atout. Mais comment le faire valoir ? Que signifient réellement les expressions " anglais lu, parlé, écrit ", " notions d'espagnol ", etc ? Un stage dans un pays étranger témoigne d'une certaine pratique, mais pas forcément de bonnes compétences en expression écrite. Un diplôme évalue un niveau, mais celui-ci n'est pas toujours adapté à l'objectif : on peut être brillant diplômé de l'université et se révéler incapable de traiter un mail en quelques minutes.

Un paysage nouveau

La construction européenne, qu'elle se fasse au niveau de Bruxelles ou du Conseil de l'Europe, s'est trouvée confrontée à cette question. Elle y a apporté des réponses. Et des repères, qu'il est bon de connaître.

Après de nombreux travaux préparatoires, un document a été rédigé. Il est dorénavant accessible et utilisable : c'est le Cadre commun de référence européen pour les langues. Le document d'origine est un peu ardu en lui-même, lorsqu'on n'est pas spécialiste. Mais on peut en trouver des versions résumées ou des tableaux schématiques.

Quel est son principe ?
Ne pas définir la pratique d'une langue par rapport à la seule acquisition d'un diplôme, mais selon des compétences. Ces compétences s'inscrivent dans un ensemble de niveaux qui vont de l'initiation à la pratique courante (cf. schéma). Chaque niveau est lui-même explicité par des capacités, des compétences se recoupant dans une grille d'évaluation fondée sur la compréhension écrite ou orale, et l'expression écrite ou orale.

Et la pratique dans tout cela ?
Elle est, elle-même, intégrée dans un cursus matérialisé par une sorte de passeport ou " portfolio des langues ". Chaque élève, chaque étudiant, chaque stagiaire pourra ainsi peu à peu enrichir son portefeuille, au gré de son cursus scolaire, universitaire ou professionnel. Le futur employeur pourra donc y lire " à livre ouvert ".

Et les diplômes ?
Ils ne sont pas oubliés. Mais ils constituent une étape comme une autre dans ce cursus. Ils se positionnent eux aussi dans le schéma général, qui leur confère une valeur internationale.
C'est la raison pour laquelle les diplômes de langues évoluent à leur tour. Le français, en tant que langue étrangère, change lui aussi. Les anciens diplômes de l'Alliance française ont relativement perdu de leur signification. Dorénavant, il existe deux grandes catégories de diplômes : les DELF* et DALF**, et ceux de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (très bien adaptés à la vie professionnelle). L'organisation de ces examens est réalisée à Paris, mais les sessions sont décentralisées et organisées dans différentes régions du monde.

Vers une meilleure lisibilité
Comme cette construction met en œuvre les politiques d'enseignement d'une cinquantaine de pays, tous les problèmes sont loin d'être résolus, comme on peut bien l'imaginer. Le Canada, les Etats-Unis et certains pays d'Asie ont commencé à s'associer à cette démarche.
L'Union européenne souhaite que ce Cadre commun soit mis en œuvre dans tous les pays de l'Union en 2010. La Suisse, pour qui l'enseignement des langues constitue un objectif majeur, a emboîté le pas de cette réforme dès les débuts. En principe, dès 2006, le Cadre commun devrait y être mis en application pour tous les secteurs – enseignement général et formation professionnelle. La réforme de l'apprentissage commercial, actuellement en cours, tient compte de ce Cadre commun.Il faut donc constater que, si la route est encore longue, l'objectif est clair et le chemin tracé. A chacun d'emboîter le pas dès que possible. ✚

** Diplôme d'études en langue française.*
*** Diplômes approfondi de langue française (nécessaire pour l'accès à des formations universitaires).*

ESIFA

Ecole Suisse Internationale de Français Appliqué

C'est la section enseignement du Cercle commercial suisse de Paris, et son activité majeure. Elle dispose actuellement de deux centres : l'un à Paris, depuis 1933, et un second, depuis 1995, à Dijon. Elle est spécialisée dans l'enseignement du français en tant que langue étrangère.

La majorité de ses étudiants sont des jeunes gens suisses venus se former durant des stages intensifs de courte durée. Mais elle dispense également un enseignement long, en petits groupes. Elle est ouverte toute l'année, y compris (et surtout) pendant les vacances. Parallèlement, le Service de placement gratuit permet aux Suisses, entre 18 et 35 ans, de trouver des stages professionnels dans le cadre de la convention franco-suisse d'échanges de stagiaires.

Pour en savoir plus

ESIFA : www.esifa.org
10, rue des messageries 75010 Paris
Tél : +33 1 47 70 20 66 Fax : +33 1 42 46 34 57 - E-mail : info@esifa.org

La Fédération des centres de français langue étrangère et le Cadre commun de référence européen des langues : www.fle.fr

Les diplômes de langue : www.orientation.ch